

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL082

Date de convocation : 13 septembre 2018

Affichage du compte-rendu : 27 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : POLITIQUES ÉDUCATIVES - Programmation CEL 2018-2019

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES), Sylviane STRETTI (donne pouvoir à Annie BERTON)

Excusés / absents : Souade KACI, Céline BARIOZ, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Cécile TOURNIER

Rapporteur : Dominique BABE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 18 novembre 2002 complétée par la délibération n° 120/2009 du 26 novembre 2009, le conseil municipal a approuvé le projet éducatif du Contrat Éducatif Local signé avec l'État. Ce contrat permet à la collectivité de percevoir une aide financière annuelle pour les actions organisées en direction des publics de 6 à 16 ans, durant le temps périscolaire.

Le comité de pilotage du Contrat Éducatif Local a validé les projets suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :

- ateliers périscolaires collège de 12h à 13h30
- accompagnement à la scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème}, au Point Accueil Jeunes de 17h à 19h.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les projets ci-dessus présentés pour l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre du Contrat Éducatif Local ;
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au titre de l'année scolaire 2018-2019 les subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer au nom de la ville toutes les pièces relatives au financement de ces projets ;
- **DIT** que la recette sera inscrite au chapitre 74 compte 7478 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.